

Ville de Monthey
Urbanisme, Bâtiments & Constructions
Hôtel-de-Ville 2 / Cp 512 / 1870 Monthey 1
T. 024 475 76 04 / F. 024 475 76 49
ubc@monthey.ch / www.monthey.ch

Insertion dans :
Bulletin officiel No 48 du 27.11.2015
Piliers du 27.11.2015
au 28.12.2015

Monthey, le 24 novembre 2015

N/réf. ECO/jc

MISES A L'ENQUETE PUBLIQUE

La Commune de Monthey soumet à l'enquête publique, durant un délai de trente jours, les demandes suivantes :

- Requérant : Whitepod Exploitation SA, Rte des Cerniers 100, 1871 Les Giettes.
Situation : parcelle No 3731, folio 46, au lieu-dit « Bronnes », située en zone M1, individuelle montagne, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de Promotions Delarive SA; coordonnées : 2'562'930/1'119'190; dossier déposé le 18 novembre 2015.
Objet : fermeture d'une fenêtre et d'une porte de garage – mise en conformité.
- Requérants : Mme et M. Catherine et Oktay Cöcel, représentés par VK Concept Sàrl, Rue du Léman 9, 1895 Vionnaz.
Situation : parcelle No 6188, folio 30, au lieu-dit « Mareindeux », située en zone R2, individuelle coteau A, et en zone forêt, du règlement communal des constructions et des zones; propriété des requérants; coordonnées : 2'562'455/1'121'535; dossier déposé le 2 juillet 2015.
Objet : construction d'une villa et des aménagements extérieurs y relatifs.
Remarque : cet objet nécessite, d'une part, une dérogation aux mouvements de terre et, d'autre part, une dérogation de distance à la limite.
- Requérants : Mme et M. Janique et Stéphane Riesle, Ch. de Champerfou 30, 1870 Monthey.
Situation : parcelle No 5922, folio 19, au lieu-dit « Bregande », située en zone R3, individuelle plaine, du règlement communal des constructions et des zones; propriété des requérants; coordonnées : 2'563'135/1'123'212; dossier déposé le 16 novembre 2015.
Objet : pose d'une palissade.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du service "Urbanisme, Bâtiments & Constructions" pendant les heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Les observations et les oppositions, dûment motivées, devront être adressées, par écrit, au conseil municipal dans un délai expirant le

lundi 28 décembre 2015 à 18.00 heures